

2009/1724 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL SITUE 129, AVENUE SIDOINE APOLLINAIRE A LYON 9E AU PROFIT DES ASSOCIATIONS "ESCOLA CHABATZ D'ENTRAR" ET "COMITE CULTUREL ET SOCIAL DE LA VALLONIERE" (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 août 2009 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association Escola Chabatz d'Entrar est une association créée en 2006 dont les activités préexistaient depuis plus de 20 ans dans le cadre de l'Association des « Provinces de France », dont le siège social est situé 8, chemin des Bruyères à Ecully. Cette Association a pour objet « la diffusion et l'enseignement de la culture limousine » et pour but de favoriser une concertation et une ouverture dans le domaine socioculturel.

Le Comité Culturel et Social de la Vallonnière est une association créée en 2005 dont le siège social est situé 14 bis, rue des Deux Amants à Lyon 9^e et composée des représentants des associations adhérentes ayant des activités sociales et culturelles au service du quartier de Champvert et de la Vallonnière.

Ce Comité Culturel et Social a pour buts de favoriser une concertation entre les associations du quartier dans les domaines socioculturels, d'aider au développement de la vie associative, éventuellement de réaliser des actions en commun et de coordonner l'utilisation des locaux occupés en commun par les associations membres.

La Ville de Lyon met à disposition de ces deux associations un local associatif d'une superficie de 60 m² environ au rez-de-chaussée du bâtiment situé 129, avenue Sidoine Apollinaire à Lyon 9^e.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, hormis les dépenses des consommations de fluides qui seront à charge des associations sous réserve des dispositions prévues à l'article 1.6.2.

Pour information, il est précisé que la valeur locative annuelle des locaux correspondant à cette mise à disposition est estimée à 3382 €/an.

La convention actuelle de mise à disposition arrivée à échéance, il est proposé aujourd'hui de renouveler la mise à disposition à titre gratuit du local et la signature d'une nouvelle convention d'occupation valable jusqu'au 28 février 2013. Les conditions d'utilisation restent identiques, mise à disposition à titre gratuit mais prise en charge par les associations des dépenses de téléphone, de télécopies, de tout réseau câblé et des dépenses liées aux énergies et aux fluides (abonnements et consommations).

Compte tenu que ces associations sont des éléments fédérateurs de la vie associative lyonnaise, il paraît important de poursuivre le soutien de la ville de Lyon à ces associations en renouvelant la mise à disposition du local précité dans le cadre d'une nouvelle convention, soumise à votre approbation, avec l'Association Escola Chabatz d'Entrar et le Comité Culturel et Social de la Vallonnaire ».

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 9^e arrondissement ;

Oùï l'avis de sa Commission Immobilier – Bâtiments ;

DELIBERE

1. Le renouvellement jusqu'au 28 février 2013 de la convention d'occupation du domaine privé à titre gratuit du local situé 129, avenue Sidoine Apollinaire à Lyon 9^e, au profit des Associations « Escola Chabatz D'entrar » et « Comité Culturel et Social de la Vallonnaire » est approuvé.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. VALLAUD BELKACEM